



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom: ARGIL ONIP
Code du produit: 1

Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale: ONIP.
Adresse: 125-127 Avenue de Fontainebleau .94276.LE KREMLIN BICETRE. FRANCE.
Téléphone: 00 33 (0) 1 46 72 30 95.. Fax: 00 33 (0) 1 46 72 36 65..
infotech@onip.com
www.onip.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : 00 33 (0) 1 45 42 59 59.
Société/Organisme: ORFILA .

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification : -

Principaux dangers : -

Principaux effets néfastes : Irritation des voies respiratoires et des muqueuses en cas de génération d'une forte poussière.

Autres dangers : -

3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Composition

Kaolin, sable, carbonate de calcium naturel, gomme xanthane, copolymère d'acétate de vinyle.
Suivant les coloris : terres naturelles, ocres naturelles, oxydes de fer, dioxyde de titane, noir de carbone, sulfo-silicate de sodium et aluminium, oxyde de chrome.

3.2 Substances classés comme dangereuses (directive 1999/45/CE)

-

3.3 Substances non classés comme dangereuses (directive 1999/45/CE)

Index	CAS	CE	Nom	Symb	R	%
	1332-58-7	310-127-6	Kaolin			<50%
			Sable			>50%
			Carbonate de calcium naturel			<50%
	11138-66-2	234-394-2	Gomme xanthane			<0.5% poussière combustible (danger selon l'OSHA)

Index	CAS	CE	Nom	Symb	R	%
	108-05-4	203-545-4	Acétate de vinyle		11	<0.1%
	51274-00-1	257-098-5	Terres naturelles			
	1317-61-9	215-277-5	Ocres naturelles			
	1309-37-1	215-168-2	Oxydes de fer			
	13463-67-7	236-675-5	Dioxyde de titane			
	21645-51-2		Hydroxyde d'aluminium			<4%
	1314-23-4		Oxyde de zirconium			<1%
	1333-86-4	215-609-9	Noir de carbone			
	57455-37-5		Sulfo-silicate de sodium et aluminium			
	1308-38-9		Oxyde de chrome			<5%

4 - PREMIERS SECOURS

Exposition par inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Exposition par contact avec la peau : Se laver à l'eau et au savon.

Exposition par contact avec les yeux : Se rincer abondamment les yeux en maintenant les paupières écartées sous l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un ophtalmologiste si une gêne persiste.

Exposition par ingestion : Boire de l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin si une indisposition apparaît.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Brouillard d'eau, mousse.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser : Jet d'eau, dioxyde de carbone.

Dangers particuliers : Gomme xanthane, copolymère d'acétate de vinyle : poudre combustible.

Noir de carbone : classe d'explosibilité de poussière : St1 (VDI 2263), augmentation maximale de pression : 30-100 bar/s, énergie d'amorçage : > 1 KJ.

Sulfo-silicate de sodium et aluminium : en cas d'incendie, de l'oxyde de plomb peut être dégagé.

Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

Equipement de protection individuelle et masque respiratoire.

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles : Eviter la formation de poussières. En cas d'exposition à un haut niveau de poussières volatiles, porter un masque de protection conforme à la législation en vigueur.

Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher toute contamination du réseau d'eaux usées, des égouts et des cours d'eau.

Méthodes de nettoyage : Ramassage mécanique, aspiration.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Manipulation

Eviter la formation de poussières. Fournir une ventilation appropriée à l'endroit où se forme la poussière. En cas d'insuffisance de ventilation, porter un équipement respiratoire adapté.

7.2. Stockage

Stocker dans un endroit sec et frais dans les emballages d'origine.

7.3. Utilisation(s) particulière(s)

-

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Valeurs limites d'exposition

Respecter les dispositions réglementaires pour la poussière (inhalable et respirable) et pour la silice cristalline que peut éventuellement contenir le kaolin.

Acétate de vinyle : VME : 10 ppm, 30 mg/m³.

Dioxyde de titane : VME : 10 mg/m³.

Noir de carbone : VME : 3.5 mg/m³ (INRS FR).

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôle de l'exposition professionnelle

a) Protection respiratoire

Fournir une ventilation et un filtre approprié aux endroits où la poussière peut être générée.

En cas d'indisposition à la poussière ou au-delà des limites réglementaires, porter un masque respiratoire conforme à la législation en vigueur.

b) Protection des mains

Porter des gants.

c) Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité à protections latérales.

d) Protection de la peau

Porter un équipement de protection individuelle.

8.2.2. Contrôle de l'exposition de l'environnement

-

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations générales

Aspect : Poudre colorée.

Odeur : -

9.2. Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH : -

Point/intervalle d'ébullition : -

Point d'éclair : -

Inflammabilité (solide, gaz) : -

Propriétés explosives : -

Propriétés comburantes : -

Pression de vapeur : -

Densité relative : -
Solubilité : -
Hydro-solubilité : -
Coefficient de partage n-octanol/eau : -
Viscosité : -
Densité de vapeur : -
Taux d'évaporation : -

9.3. Autres informations

-

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Conditions à éviter

-

10.2. Matières à éviter

Eviter le contact avec les acides (réaction et formation de CO₂), les métaux et les agents oxydants forts.

L'oxyde de chrome peut réagir avec les produits alcalins à haute température et sous atmosphère oxydante, avec le lithium, les nitroalcanes, l'acétylure de dirubidium, le difluorure d'oxygène et d'autres oxydants forts. La réaction avec le trifluorure de chlorure produit des flammes. Le contact entre le glycérol et l'oxyde de chrome peut produire une explosion.

10.3. Produits de décomposition dangereux

Copolymère d'acétate de vinyle : le produit contient une petite quantité de substances volatiles organiques qui peuvent se dégager lorsque la température s'élève (décomposition à partir de 150°C). La décomposition lors d'une combustion donne lieu à la formation d'oxydes de carbone, d'acide acétique et d'hydrocarbures non identifiés.

Une faible quantité (moins de 0.1% de Cr) peut se convertir en chrome hexavalent si le produit est exposé à des températures élevées.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Inhalation : La protection du travailleur contre la silicose, maladie causée par l'inhalation prolongée de silice cristalline, peut être assurée par le respect des limites réglementaires dues à la profession.

L'inhalation de poussières peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Dioxyde de titane : CL50/rat/4h : > 6.8 mg/l.

Ingestion : Gomme xanthane : DL50/rat : > 5.000 mg/Kg.

Copolymère d'acétate de vinyle : l'ingestion peut provoquer une irritation des voies gastrointestinales.

Faible toxicité orale.

Dioxyde de titane : DL50/rat : > 10000 mg/Kg.

Noir de carbone : DL50/rat : > 8000mg/Kg.

Sulfo-silicate de sodium et aluminium : LD50 : > 10 g/Kg.

Oxyde de chrome : l'ingestion peut provoquer des nausées et des diarrhées.

Contact avec la peau : Copolymère d'acétate de vinyle : un contact répété ou prolongé peut provoquer une irritation légère.

Dioxyde de titane : DL50/lapin : > 10000 mg/Kg.

Oxyde de chrome : un contact répété ou prolongé peut provoquer des dermatites.

Contact avec les yeux : Le contact avec les yeux peut provoquer des irritations dues à l'action abrasive (poussières).

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Ecotoxicité

Gomme xanthane : CL50/96h/truite arc-en-ciel : 490 mg/l. CL50/96h/mysis : > 50.000 ppm phase de particules suspendue avec 2 lb./bbl. gomme xanthique dans une boue de forage standard. EC50/48h/daphnia magna : 980 mg/l.
Copolymère d'acétate de vinyle : le produit augmente la demande biochimique en oxygène.
Dioxyde de titane : CL0/leuciscus idus/48h : > 1000 mg/l. CL0/daphnia magna/30 jours : > 3 mg/l. EC0/pseudomona floresc./24h : > 1000 mg/l.
Noir de carbone : CL50/brachydanio rerio/96h : > 1000 mg/l (méthode OCDE 203).
CE50/daphnia magna/24h : > 5600 mg/l (méthode OCDE 202). NOEC/scenedesmus subspicatus/3 jours : 10000 mg/l (méthode OCDE 201). CE0/boue activée/3h : > = 800 mg/l.
Sulfo-silicate de sodium et aluminium : LD50/poisson : > 32000 mg/Kg.

12.2. Mobilité

-

12.3. Persistance et dégradabilité

Gomme xanthane : biodégradable. BOD : environ 200 mg O2/g. COD : environ 1600 mg O2/g.
Copolymère d'acétate de vinyle : non facilement biodégradable.
Dioxyde de titane : non dégradabile.

12.4. Potentiel de bioaccumulation

Copolymère d'acétate de vinyle : faible potentiel de bioaccumulation.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT

-

12.6. Autres effets nocifs

-

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes appropriées d'élimination de la substance ou préparation : Eliminer en accord avec la réglementation en vigueur. L'incinération n'est pas recommandée pour les produits contenant de l'oxyde de chrome.

Méthodes appropriées d'élimination des emballages contaminés : Eliminer en accord avec la réglementation en vigueur.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

IMDG : -
ADR : -
RID : -
OACI/IATA : -

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Évaluation de la sécurité chimique: -
Informations relatives à la santé, à la sécurité et à la protection de l'environnement : -

16 - AUTRES DONNÉES

Objets de révisions : Mise à jour des coordonnées de la société.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Les renseignements que contient cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'énumération des textes ne doit pas être considérées comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent.